

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, CAM, VASP)

Je soussigné, RENAULT V. I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine* (voir nota 1)
- VASP* (voir nota 2)

1. Genre* : CAM ou VASP					
2. Marque : RENAULT					
3. Type : 40ACE5 Versions*					
Cabine A	27	32	38	44	50
Cabine B			38	44	50
Cabine C	27	30	32	38	

4. Numéro d'identification(1)	V	F	6	4	0	A	C	E	5										
-------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6. Source d'énergie : gazole
7. Puissance administrative : 17 CV
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 2 - 3 ou 6 - 7

10. Poids total autorisé en charge** :	9,50	9,50	9,50	9,50	9,50 tonnes
12. Poids total roulant autorisé* :					
- Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00 tonnes
- Avec système de freinage :	néant	18,00	19,00	19,50	21,85 tonnes
14. Niveau sonore de référence moteurs MIDR060226 :	U4	V4	W4		
Valeur du niveau sonore(dBA)* :					
sortie latérale	82	82	84		
sortie verticale pour BV méca	79	79	81		
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) :	1875				

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et est équipé d'une suspension de type* : SM1 - SM2 - SM3 - SP1, sur l'essieu moteur :
- pneumatique ou équivalente*
- ni pneumatique ni équivalente*.

- satisfait aux prescriptions des directives : CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBA)
CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants EURO 2.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en VASP, excepté pour BOM désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

MIDLINER
S 150/180/210-09/B (9,5 t)

RENAULT V. I.

Description du véhicule 40ACE5

RT 8542
OCTOBRE 1997

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT V. I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
0.2 Marque : RENAULT.
0.3 Genre : châssis-cabine pour CAM ou VASP.
0.4 Type : 40ACE5.
Versions :
Cabine A : courte - 27 - 32 - 38 - 44 - 50.
Cabine B : longue - 38 - 44 - 50.
Cabine C : 4 portes - 27 - 30 (pour carrosserie incendie) - 32 - 38 .
0.5 Puissance administrative : 17 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Désignation et dimensions des pneumatiques : 215/75 R 17,5 126/124 M* (2,340)
Autres pneumatiques : 9,5 R 17,5 129/127 L* (2,565) - 225/75 R 17,5 126/125 M* (2,390)
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.3.1 Section des longerons (mm) : 200x70x5
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.
* ou indice de vitesse et / ou charge supérieurs

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge :	9500	9500	9500	9500	9500
2.2 Poids total roulant autorisé :					
2.2.1 Avec remorque munie d'un frein à inertie :	13000	13000	13000	13000	13000
2.2.2 Avec système de freinage :	néant	18000	19000	19500	21850
2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :					
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 3400					
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 6400					
2.5 Voie avant : 1,700					
2.6 Voie arrière : 1,694					
Versions :	27	32	38	44	50
2.7 Empattement : cabine normale A	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050

CHASSIS-CABINE (Cabine A)

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :					
2.8.0 Total :	3285	3375	3425	3510	3570
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2330	2370	2400	2435	2455
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	955	1005	1025	1075	1115
2.9 Porte-à-faux AV :	1,220				
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,570	2,930
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	8,570	9,530
2.12 Largeur hors-tout :	2,140				

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine : A)

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :					
2.8.0 Total (pour porteur) :	3360				
2.8.1 Répartition de cette masse :					
2.8.1.1 Essieu 1 - Poids mini :	1595				
2.8.1.2 Essieu 2 - Poids mini :	1072				
2.8.0 Total (pour porteur-remorqueur) :	3385				
2.8.1 Répartition de cette masse :					
2.8.1.1 Essieu 1 : poids mini :	2220				
2.8.1.2 Essieu 2 : poids mini : version 27 :	1130				
2.8.1.3 Essieu 2 : poids mini : version 32, 38, 44, 50 :	922				
2.9 Porte-à-faux AV :	1,220				
2.9.1 Porte-à-faux AV :	peut être porté à 1,600 pour l'adaptation d'une prise de mouvement				
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Mini sans ferrures et accessoires :	1,415	1,827	2,280	2,742	3,195
2.10.2 Maxi sans ferrures et accessoires :	1,682	2,112	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,802	2,232	2,622	3,012	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,752	6,732	7,722	8,712	9,702
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500				
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 :					
2.13.1 Distance mini :	0,276	0,336	0,441	0,546	0,651
2.13.2 Distance maxi :	0,410	0,479	0,552	0,621	0,695
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,465				

CHASSIS-CABINE (Cabine B)

Versions :	38	44	50
2.7 Empattement : cabine longue : B	3,850	4,450	5,050
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.			
2.8.0 Total :	3563	3648	3708
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2515	2553	2575
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1148	1095	1133

2.9 Porte-à-faux AV :	1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :			
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	2,200	2,570	2,930
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	7,600	8,570	9,530
2.12 Largeur hors-tout :	2,140		

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.9 Porte-à-faux AV :	1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :			
2.10.1 Mini sans ferrures et accessoires :	1,857	2,347	2,826
2.10.2 Maxi sans ferrures et accessoires :	2,256	2,815	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	2,376	2,935	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	7,476	8,635	9,702
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500		
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 :			
2.13.1 Distance mini :	0,289	0,310	0,376
2.13.2 Distance maxi :	0,489	0,544	0,604
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,015		

CHASSIS-CABINE (Cabine C)

Versions :	27	30	32	38
2.7 Empattement : cabine 4 portes C	2,700	3,000	3,250	3,850
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.				
2.8.0 Total :	3685	3925	3775	3825
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2584	2705	2649	2698
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1101	1220	1126	1127
2.9 Porte-à-faux AV :	1,220			
2.10 Porte-à-faux AR :				
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,900	1,750	2,200
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,080	2,530
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,120	6,550	7,600
2.12 Largeur hors-tout :	2,140			

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.9 Porte-à-faux AV :	1,220			
2.10 Porte-à-faux AR :				
2.10.1 Mini sans ferrures et accessoires :	0,876	1,222	1,420	2,028
2.10.2 Maxi sans ferrures et accessoires :	1,190	1,579	1,802	2,483
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,310	1,699	1,922	2,603
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,230	5,919	6,392	7,673
2.12 Largeur hors-tout maxi :	2,500			
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 :				
2.13.1 Distance mini :	0,052	0,015	*0,065	*0,034
2.13.2 Distance maxi :	0,200	0,164	0,294	0,308
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,450			

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à un montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg. * en arrière de l'essieu 2.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR060226U4 ou MIDR060226V4 ou MIDR060226W4.
3.1.1 Marque : RENAULT V. I.
3.2 Description générale :
3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté et refroidi, par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102
3.4.2 Course (mm) : 126
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174

	U4	V4	W4
3.5 Rapport volumétrique de compression (± 0,5/1) :	18	18	18
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	112	132	154
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2500	2500	2500
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) :	48	56	65
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1500	1700	1700
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2770±50	2840±50	2850±40
3.11 Carburant utilisé : gazole.			
3.12 Réservoir de carburant : série : 130 litres (à droite ou à gauche). Option : 80 litres et 200 litres (à droite ou à gauche).			
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.			
3.14 Type de filtre à air : sec.			
3.15 Allumage : par compression.			
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.			
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.			
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.			